



Formations Présentielles **2014**

SOMMAIRE

Formations Courte durée	p	Formations Longue durée	p
<u>Architecture, urbanisme et handicaps</u>	3	<u>Renouvellement urbain des quartiers et développement durable</u>	13
<u>Initiation à la thermique des bâtiments</u>	4		
<u>Energies renouvelables dans le bâtiment</u>	5		
<u>La réglementation thermique BBC RT 2012</u>	6		
<u>Pompes à chaleur pour le chauffage, l'ECS et la climatisation</u>	7		
<u>Energie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)</u>	8		
<u>La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective</u>	9		
<u>Evaluation de la qualité environnementale des bâtiments QEB</u>	10		
<u>Architectes Créateurs/Créatrices d'entreprise</u>	11		
<u>Stage Marchés publics et réhabilitation</u>	12		

Contexte

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et les nombreux décrets et arrêtés qui l'ont suivis et continuent à paraître ont profondément modifié la responsabilité des architectes. Le nouveau cadre législatif français demande la prise en compte de toutes les situations de handicaps, moteurs, visuels, auditifs, psychiques, mentaux et cognitifs. Il demande également une participation active des architectes dans cette direction, qu'ils agissent comme concepteur ou comme contrôleur d'un projet conçu par un confrère. Les architectes français doivent désormais se former sur l'accessibilité des personnes handicapées, devenue une part aussi importante de la conception des projets que la sécurité-incendie.

Objectifs de la formation

1. L'objectif de cette formation est de permettre aux architectes de prendre en compte dans leurs projets architecturaux ou urbains conjointement les quatre familles principales de handicap :

- Handicaps moteurs,
 - Handicaps visuels,
 - Handicaps auditifs,
 - Handicaps psychiques, mentaux et cognitifs
2. Faire face aux nouvelles obligations demandées par la loi de février 2005, maîtriser et appliquer la législation et les normes actuellement en vigueur,
3. Dépasser le minimum réglementaire pour étendre l'accessibilité et l'usage des espaces et des équipements à un nombre de plus en plus large de personnes en situation de handicap.

Public visé

Architectes, urbanistes, entrepreneurs, prescripteurs, et ayant une expérience professionnelle préalable ou non, demandeurs d'emploi ou en exercice

Durée

Session de 2 jours soit 14h de formation ou de 3 jours soit 21h de formation théorique et pendant une année, de l'appui logistique d'un support internet dédié à l'accessibilité et actualisé en continu.

Contenu

Module 1 – Connaître et comprendre les différents handicaps - Les gestes de la vie quotidienne

Module 2 – Les espaces architecturaux et urbains - Circuler, accéder, utiliser

Module 3 – La pratique du projet et la législation en vigueur

Dates

2 jours (coût 450 € H.T) : **30 et 31 janvier 2014**
29 et 30 mai 2014

3 jours (coût 600 € H.T) : **26, 27 et 28 mars 2014**
22, 23 et 24 septembre 2014
26, 27 et 28 novembre 2014

Incluant les jours de formation et l'accès pendant une année au site web support

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org

Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 00026

Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Intervenant : Luc GIVRY

Diplômé architecte en 1977

Architecte maître d'œuvre depuis 1977

Consultant accessibilité depuis 2003



Contexte

Les énergies renouvelables et de récupération s'inscrivent tout à fait dans la démarche de la construction durable. Elles contribuent à l'objectif affiché de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de limiter notre dépendance aux énergies fossiles entièrement importées.

Le potentiel à valoriser est considérable et les technologies de mise en œuvre dans le bâtiment pour certaines sont déjà compétitives par rapport aux solutions traditionnelles et pour les autres, leur compétitivité n'est qu'une question de quelques années.

Public

- Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques et entreprises.

Pré-requis

- Connaissance sommaire des principes fondamentaux de la thermique :

Intervenant : Jean LEMALE

- Ingénieur ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)
- Consultant en énergie et énergies renouvelables

Ancien Ingénieur expert de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie)

Objectifs de la formation Energies renouvelables dans le bâtiment

Présenter les applications disponibles dans le domaine des énergies renouvelables et applicables dans le secteur du bâtiment. Aborder pour chacune des filières, les aspects relatifs aux potentiels mobilisables, les technologies arrivées à maturité et la situation du marché et des acteurs. Etre capable d'évaluer la pertinence des solutions proposées par les acteurs du secteur tant en terme technique, qu'environnemental et économique.

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire)

Dates 13 et 14 février 2014

Durée 2 jours soit 14 heures de formation

Coût 450 € TTC

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA. Prise en charge par l'OPCAPL ou FIFPL - sous conditions
voir sur leurs sites ou celui de la Branche des Entreprises d'Architecture selon les cas et les métiers exercés.

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26 - Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Déroulé de la formation

1^{er} jour

Les énergies renouvelables dans la politique énergétique et environnementale et la réglementation

Labels, certifications, incitations financières et fiscales...

Efficacité énergétique

Evaluation des besoins chauffage, climatisation, ECS

Réglementation thermique

Démarche pour la réalisation d'une étude de faisabilité

Filières énergies renouvelables et de récupération

Pour chacune des filières, il sera présenté l'évaluation du potentiel, les technologies spécifiques de mise en œuvre, le bilan énergétique et environnemental, les éléments d'évaluation économique, les acteurs et la situation du marché.

2^{ème} jour

La Biomasse :

Sources d'approvisionnement, applications : aux maisons individuelles, immeubles collectifs, réseaux de chaleur, production d'électricité

Les pompes à chaleur Principes généraux

Caractéristiques des différentes sources (air, aquifère, sol, fondations, eau de lac, eau de mer, eaux usées ...)

Chauffe-eau thermodynamique

Les énergies du sous sol

Géothermie profonde (réseaux de chaleur)

Pompes à chaleur géothermiques (aquifères peu profonds, capteurs enterrés, sondes et champ de sondes ...)

Etudes de cas : dimensionnement pour chauffage et climatisation

Energie solaire Principes généraux, types de capteurs

Solaire thermique (CESI, Systèmes solaires combinés...)

Solaire photovoltaïque (sites isolés, sites liés au réseau)

Les énergies de récupération (UIOM, eaux usées, biogaz ...)

Petit éolien (intégration en milieu urbain)

Eco-quartiers : Etude de cas avec mix ENR

Retours d'expérience et prospective



Contexte

En France, depuis l'accord de Kyoto, les rapports du GIEC, la conférence de Bali, les lois Grenelle 1 et 2, la réglementation thermique 2012 encadrant les bâtiments basse consommation (BBC) et l'annonce pour 2020 des bâtiments à énergie positive (BEPOS), tous les intervenants de l'acte de bâtir doivent prendre en compte dans leurs projets les différentes dimensions du développement durable. Nous proposons donc quatre stages courts de 2 jours qui vous permettront de maîtriser l'une des quatre dimensions principales de l'objectif à atteindre :

- La réglementation thermique RT 2012.
- Les systèmes thermodynamiques pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.
- L'énergie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)
- La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective

Public

- Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques et entreprises.

Pré-requis

- Savoir évaluer de manière sommaire, les puissances et consommations nécessaires pour satisfaire les besoins de chauffage et d'ECS d'un bâtiment.
- Connaître les principes généraux de calculs d'isolation.

Initiation à la thermique des bâtiments

Comprendre la notion d'énergie et les différentes formes d'énergie, les principes de la thermodynamique, la thermique des bâtiments et les caractéristiques des matériaux, la résistance, l'inertie la transmission et le bilan thermique d'un bâtiment, de manière à pouvoir comprendre et effectuer le bilan thermique d'un projet de réhabilitation ou de construction neuve.

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Utilisation de logiciels simplifiés.
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire)

Durée : 1 jour soit 7 heures de formation

Date : 17 Janvier 2014

Coût 300 € TTC

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA.

Prise en charge par l'OPCAPL ou FIFPL - sous conditions voir sur leurs sites ou celui de la Branche des Entreprises d'Architecture selon les cas et les métiers exercés.

Renseignements

ARVHA 75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26 - Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Déroulé de la formation

1^{er} jour – Matin

Notions générales de thermique

- 1) **La notion d'énergie; les différentes formes d'énergie, Qu'est-ce que la température ?**
- 2) **La notion de puissance :**
 - les principes de la thermodynamique :
 - Énergie chaleur / énergie travail
 - Caractérisation d'un transfert d'énergie : la puissance
- 3) **La notion de confort thermique**

Après-midi (14h – 17h30) :

Thermique appliquée au bâtiment

4) **La thermique du bâti :**

- Caractéristiques des matériaux
- Résistance d'un mur composé, résistance surfacique,
- La notion d'inertie
- Le bilan thermique d'un local

5) **La thermique des systèmes :**

- Rendement des chaudières : la directive rendements (européenne)
- Le principe des machines thermodynamiques,
- Rendements d'une installation de chauffage : production, distribution, émission (Pompes à chaleur, chaudières, chauffage urbain,)
- Rendements d'une production d'ECS : production, distribution, émission

Intervenant : Philippe BAUDUIN

Ingénieur diplômé par l'Etat (Génie climatique) présenté à l'Ecole des Mines de Douai. Divers diplômes du CNAM (DEST) et cycle C) BTS Maximilien Perret.



Contexte

En France, depuis l'accord de Kyoto, les rapports du GIEC, la conférence de Bali, les lois Grenelle 1 et 2, la réglementation thermique 2012 encadrant les bâtiments basse consommation (BBC) et l'annonce pour 2020 des bâtiments à énergie positive (BEPOS), tous les intervenants de l'acte de bâtir doivent prendre en compte dans leurs projets les différentes dimensions du développement durable. Nous proposons donc quatre stages courts de 2 jours qui vous permettront de maîtriser l'une des quatre dimensions principales de l'objectif à atteindre :

- La réglementation thermique RT 2012
- Les systèmes thermodynamiques pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.
- L'énergie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)
- La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective

Public

- Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques et entreprises.

Pré-requis

Connaissance sommaire des principes fondamentaux de la construction durable

Objectifs de la formation Evaluation de la Qualité Environnementale des Bâtiments

- Evaluer la performance « durable » des bâtiments
- Connaître le contexte normatif mondial et français
- Effectuer une évaluation environnementale, initier une méthodologie d'approche de la QEB
- Connaître les contenus d'un ACV Analyse des Cycles de Vie d'un bâtiment et utiliser les logiciels de calcul des ACV

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Utilisation de logiciels de calcul d'ACV des bâtiments
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire°)

Dates 23 et 24 janvier, 2 et 3 juin 2013

Durée 2 jours soit 14 heures de formation

Coût 450€ TTC

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA.

Prise en charge par l'OPCAPL ou FIFPL - sous conditions voir sur leurs sites ou celui de la Branche des Entreprises d'Architecture selon les cas et les métiers exercés.

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26 - Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

1^{er} jour - Matin

Evaluation de la performance « sustainable » des bâtiments

- Qualité environnementale des bâtiments : Le contexte normatif : Normes ISO 14040 à 14044, NF P01-010, EN 15978
- Recensement des données environnementales
- Principales notions : Durée de vie typique, durée de vie programmée, unité fonctionnelle, (FDES) (PEP)
- Les bases de données génériques

1^{er} jour - Après-midi

Les résultats des tests HQE performance

- Les principaux enseignements issus de cette expérimentation
- Les évolutions futures Vers un label environnemental ...
- Initier une méthode d'approche de la QEB pour les maîtres d'ouvrage
- Identifier les « habitudes constructives » les plus impactantes
- Situer les projets par rapports aux résultats globaux et nationaux
- Le contenu d'une AVC bâtiment : les différents contributeurs
- Initiation à l'utilisation de logiciels d'ACV de bâtiments
- Elodie, ecobât, équer, team bâtiment,

2^{ème} jour - Matin

Préliminaire à la réalisation d'un exemple concret

- Technique de recherche dans les bases de données
- Prise en main du logiciel utilisé à des fins pédagogiques
- Exemple pratique d'une maison individuelle selon différents systèmes constructifs : travail en groupe

2^{ème} jour - Après-midi

Exemple pratique d'une maison individuelle selon différents systèmes constructifs : travail en groupe (suite ...)

Interprétation des résultats de l'exemple pratique

Axes de réflexion pour la consolidation des méthodes d'EPESB

Intervenant : Philippe BAUDUIN

Ingénieur diplômé par l'Etat (Génie climatique) présenté à l'Ecole des Mines de Douai. Divers diplômes du CNAM (DEST et cycle C) BTS Maximilien Perret.



Contexte

« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS (OPCA-PL) »

Contexte

En France, depuis l'accord de Kyoto, les rapports du GIEC, la conférence de Bali, les lois Grenelle 1 et 2, la réglementation thermique 2012 encadrant les bâtiments basse consommation (BBC) et l'annonce pour 2020 des bâtiments à énergie positive (BEPOS), tous les intervenants de l'acte de bâtir doivent prendre en compte dans leurs projets les différentes dimensions du développement durable. Nous proposons donc quatre stages courts de 2 jours qui vous permettront de maîtriser l'une des quatre dimensions principales de l'objectif à atteindre :

- La réglementation thermique RT 2012.
- Les systèmes thermodynamiques pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.
- L'énergie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)
- La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective

Public

Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques et entreprises.

Pré-requis

Savoir évaluer de manière sommaire, les puissances et consommations nécessaires pour satisfaire les besoins de chauffage et d'ECS d'un bâtiment. Connaître les principes généraux de calculs d'isolation

ARVHA

Formation professionnelle

Objectifs de la formation BBC RT 2012

Comprendre les fondements et les exigences spécifiques de la réglementation thermique RT 2012.

- Intégrer les évolutions majeures par rapport à la RT 2005. Evaluer l'incidence des choix énergétiques et constructifs face aux exigences imposées par la réglementation.
- Intégrer la mise en place d'énergies renouvelables

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Utilisation de logiciels simplifiés.
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire)

Dates : 13 et 14 janvier, 10 et 11 mars
12 et 13 mai 2014

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Coût 400 € TTC

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA.

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26 - Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

La réglementation thermique BBC RT 2012

Déroulé de la formation

1^{er} jour – Matin

- Présentation du contexte (Grenelle de l'environnement, Schéma régionaux Air Climat Energie...)
- Exigences de résultats et de moyens (RT 2012):
 - Définition des paramètres : Bbio, Cep, Tic,
 - Intégration des énergies renouvelables (solaire, bois, géothermie)

1^{er} jour – Après-midi

- Analyse et incidence par postes :
 - Besoins utiles : chauffage, ECS, climatisation, éclairage, ventilation
 - Simulation sur logiciels simplifiés

2^{ème} jour – Matin

- Analyse et incidence par postes (suite) :
 - Enveloppe bâtiment (parois opaques, parois vitrées...) et son étanchéité à l'air
 - Traitement des ponts thermiques
 - Intégration des EnR
- Présentation de la méthode de calcul Th-BCE
- Prise en compte du système Températion[®] T.Zen 400/4000
 - La notion de performance
 - Logiciels et logiciels simplifiés

2^{ème} jour – Après-midi

- Etude de cas (réalisations BBC)

Intervenant : Philippe BAUDUIN

Ingénieur diplômé par l'Etat (Génie climatique) présenté à l'Ecole des Mines de Douai. Divers diplômes du CNAM (DEST) et cycle C) BTS Maximilien Perret.



Contexte

En France, depuis l'accord de Kyoto, les rapports du GIEC, la conférence de Bali, les lois Grenelle 1 et 2, la réglementation thermique 2012 encadrant les bâtiments basse consommation (BBC) et l'annonce pour 2020 des bâtiments à énergie positive (BEPOS), tous les intervenants de l'acte de bâtir doivent prendre en compte dans leurs projets les différentes dimensions du développement durable. Nous proposons donc quatre stages courts de 2 jours qui vous permettront de maîtriser l'une des quatre dimensions principales de l'objectif à atteindre :

- La réglementation thermique RT 2012
- Les systèmes thermodynamiques pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.
- L'énergie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)
- La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective

Public

- Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques et entreprises.

Pré-requis

- Connaissance sommaire des principes fondamentaux de la thermique et de notions simples de thermodynamique : évaluation des puissances et consommations nécessaires pour satisfaire les besoins de chauffage et d'ECS et de rafraîchissement d'un bâtiment.

Objectifs de la formation Systèmes thermodynamiques

- Appréhender l'ensemble des solutions de mise en œuvre des techniques utilisant les systèmes thermodynamiques (pompes à chaleur)
- Connaître les technologies disponibles en corrélation avec les ressources potentielles et les besoins à satisfaire.
- Identifier les différentes étapes nécessaires au montage d'un projet (contraintes techniques et réglementaires...)

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Utilisation de logiciels de dimensionnement.
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire)

Dates 17 et 18 mars 2013

Durée 2 jours soit 14 heures de formation

Coût 450 € TTC

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA. Prise en charge éventuelle par l'OPCAPL ou le FIFPL - sous conditions - voir sur leurs sites

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26 - Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Déroulé de la formation

1^{er} jour – Matin

- Rappel des principes de fonctionnement d'un système thermodynamique : Performances et limites d'utilisation
- Les différents systèmes de pompes à chaleur
 - Pompes à chaleur réversibles
 - Thermo frigo pompes,
 - Pompes à chaleur à absorption)

1^{er} jour – Après-midi

- Spécificités des sources
 - Air extérieur, air extrait
 - Sol
 - Eau aquifère, mer, rivière, eaux usées
- Incidence des niveaux de température
 - Nature des émetteurs de chauffage

2^{ème} jour – Matin

- Pompes à chaleur sur aquifères
 - Faible et moyenne profondeur
- Pompes à chaleur par échange avec le sol
 - Capteurs horizontaux et verticaux - Corbeilles
 - Fondations géothermiques
- Aspects réglementaires, économiques et environnementaux

2^{ème} jour – Après-midi

- Etude de cas (réalisations BBC)

Intervenant : Jean LEMALE

- Ingénieur ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)
- Consultant en énergie et énergies renouvelables
- Ancien Ingénieur expert de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie)



« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS (OPCA-PL)

» Contexte

En France, depuis l'accord de KYOTO, les rapports du GIEC, la conférence de Bali, les lois Grenelle 1 et 2, la réglementation thermique 2012 encadrant les bâtiments basse consommation (BBC) et l'annonce pour 2020 des bâtiments à énergie positive (BEPOS), tous les intervenants de l'acte de bâtir doivent prendre en compte dans leurs projets les différentes dimensions du développement durable. Nous proposons donc quatre stages courts de 2 jours qui vous permettront de maîtriser l'une des quatre dimensions principales de l'objectif à atteindre :

- La réglementation thermique RT 2012
- Les systèmes thermodynamiques pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.
- L'énergie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)
- La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective

Public

- Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques et entreprises.

Objectifs de la formation Energie solaire

- Evaluer les potentialités de l'énergie solaire sur un site donné.
- Identifier les technologies et leurs conditions de mise en œuvre et de fonctionnement.
- Être apte à évaluer la préféabilité d'un projet sous les aspects techniques, énergétiques, environnementaux et économiques.

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Utilisation de logiciels de dimensionnement.
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire)

Dates 3 et 4 février et 26 et 27 mai

Durée 2 jours soit 14 heures de formation

Coût 400 € TTC Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA

Pré-requis Connaissance sommaire des principes fondamentaux de la thermique : évaluation des puissances et consommations nécessaires pour satisfaire les besoins de chauffage et d'ECS d'un bâtiment.

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26 - Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Déroulé de la formation

1^{er} jour

- Techniques et principes de fonctionnement du captage solaire
- Technologies disponibles :
 - Production d'eau chaude sanitaire
 - Chauffage
 - Production d'électricité
 - Climatisation solaire

2^{ème} jour

- Etapes de mise en place d'un système solaire
 - Détermination des besoins à satisfaire
 - Dimensionnement (adéquation ressource solaire-besoins)
 - Mise en place des systèmes solaires dans le bâtiment (conception et intégration architecturale)
 - Evaluation économique (investissements, coûts de fonctionnement, conditions de rachat de l'électricité.
- Suivi des performances
 - Ratios énergétiques, économiques et environnementaux

Intervenant : Philippe BAUDUIN

Ingénieur diplômé par l'Etat (Génie climatique) présenté à l'Ecole des Mines de Douai. Divers diplômes du CNAM (DEST) et cycle C) BTS Maximilien Perret.



Programme

« Ce label est décerné par la Branche architecture. Les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS (OPCA-PL) »

Contexte

En France, depuis l'accord de Kyoto, les rapports du GIEC, la conférence de Bali, les lois Grenelle 1 et 2, la réglementation thermique 2012 encadrant les bâtiments basse consommation (BBC) et l'annonce pour 2020 des bâtiments à énergie positive (BEPOS), tous les intervenants de l'acte de bâtir doivent prendre en compte dans leurs projets les différentes dimensions du développement durable. Nous proposons donc quatre stages courts de 2 jours qui vous permettront de maîtriser l'une des quatre dimensions principales de l'objectif à atteindre :

- La réglementation thermique RT 2012
- Les systèmes thermodynamiques pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire et la climatisation.
- L'énergie solaire appliquée au bâtiment (thermique et photovoltaïque)
- La biomasse énergétique à l'échelle individuelle et collective

Public

- Architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvres, gestionnaires de logements sociaux et copropriétés, responsables de services techniques.

Objectifs de la formation Biomasse énergétique

- Identifier les technologies disponibles en corrélation avec les ressources potentielles.
- Evaluer en fonction des technologies disponibles les possibilités d'intégration du bois énergie applicables aux maisons individuelles, collectives et bâtiments tertiaires.
- Evaluer la faisabilité économique d'un projet.

Supports et matériel pédagogique

- Diaporama.
- Logiciels de dimensionnement d'un projet.
- Monographies de projet pour les études de cas (bâtiments individuels, collectifs et tertiaire)

Dates : 17 et 18 avril 2013

Durée : 2 jours soit 14 heures de formation

Coût 400 € TTC

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA.

Pré-requis Connaissance sommaire des principes fondamentaux de la thermique : évaluation des puissances et consommations nécessaires pour les besoins de chauffage et d'ECS

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26

Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

1^{er} jour – Matin

- Contexte général du potentiel de la biomasse
- Caractéristiques des différentes formes de combustibles « bois énergie »
 - bûches, granulés, plaquettes, TCR
- Chauffage domestique

1^{er} jour – Après-midi

- Chaudières bois automatiques
 - Technologies et contraintes à l'usage
 - Dimensionnement (base + appoint)
 - Conception, implantation, contraintes d'exploitation

2^{ème} jour – Matin

- Impact environnemental et économique
 - Paramètres déterminants
- Biomasse et production d'électricité/cogénération
- Gazéification de la biomasse (technique, applications)
- Méthanisation (sources de biomasse biodégradable, procédés, valorisation du biogaz)

2^{ème} jour – Après-midi

- Etude de cas :
 - Maison individuelle (RT 2012)
 - Logements collectifs
 - Bâtiment tertiaire (hôpital)

Intervenant : Jean LEMALE

- Ingénieur ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers)
- Consultant en énergie et énergies renouvelables
- Ancien Ingénieur expert de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie)

Contexte

Fin 2007, 29.417 architectes étaient inscrits à l'Ordre des Architectes, avec 80 % d'hommes pour 20% de femmes sur une population totale de diplômés d'environ 40.000 personnes. Quant à leur chiffre d'affaires, il représente en 2009 55 % des revenus des hommes soit 30 838 euros de revenus moyens pour les hommes et 18 001 euros pour les femmes architectes (enquête de 2009 par l'ordre des architectes français). De même les salaires des femmes architectes en Europe représentent 59 % du salaire des hommes (enquête de 2009 par le Conseil Européen des Architectes). Les femmes inscrites à l'ordre exerçant comme architectes libérales sont près de 3.700 et les femmes salariées de 2.500 environ. Le nombre de femmes étudiantes, diplômées et libérales progresse de façon notable depuis plus de 20 ans. Cependant une minorité d'entre elles est architecte libérale ou dirige une agence d'architecture. Les jeunes architectes, et spécialement les femmes, rencontrent des difficultés importantes pour monter leurs agences :

- pour équilibrer vie familiale et vie professionnelle,
- méconnaissance des mécanismes de création d'entreprise,
- manque de confiance dans leurs capacités de gestion financière,
- manque de compétences en matière de comptabilité,
- méconnaissance de la gestion des ressources humaines et de la législation du travail.

Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de faciliter la création d'entreprises par les jeunes architectes diplômés, et par les architectes plus âgés, disposant d'une expérience professionnelle en tant que salarié et souhaitant créer leur propre structure. Elle a également pour objectif de favoriser l'égalité des chances dans l'exercice de ce métier.

Public visé

Architectes demandeurs d'emploi, ou salariés souhaitant créer leur entreprise et voulant connaître les mécanismes de création et de gestion d'une structure professionnelle.

Dates première session les 6 et 7 février et 6 et 7 mars ; et deuxième session les 11 et 12 septembre et 23 et 24 octobre

durée
4 journées regroupées en 2 cycles de 2 jours. Pour une durée de 28 heures de formation théorique plus deux heures optionnelle d'entretien individuel de soutien au projet de création.

Contenu

Le contenu de la formation est organisé sur trois thèmes majeurs :

- **Formes juridiques d'exercice professionnel** : libéral et les différents types de sociétés (SCP, EURL, SARL, SA, SEARL, SELAFA, SCOP SARL) et les aides à la création d'entreprises, notamment pour les femmes.
- **Gestion** : les obligations comptables et fiscales, les salariés et les charges sociales.
- **Contrats et assurances** : marchés privés et marchés publics.
- **Suivi administratif et financier des chantiers**

Débouchés potentiels

Cette formation devra favoriser la création d'entreprise pour les architectes et spécialement pour les femmes architectes, en ayant acquis des connaissances leur permettant d'aborder les notions de gestion comptable et administrative, tout en ayant un regard averti sur les possibilités d'exercer leur profession.

Dates 6-7 février et 6-7 mars 2014

11-12 septembre et 23-24 novembre 2014

Coût

- 150 € pour les demandeurs d'emploi
- 350 € pour les architectes en exercice et autres

Intervenants :

Sylvie MERCERY, Expert-comptable

et **Luc GIVRY**, diplômé en architecture, consultant accessibilité et spécialiste des marchés publics

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org

Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26

Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Contexte

L'ensemble des organisations relevant des marchés publics est le plus grand donneur d'ordre de France. L'Etat, directement ou par ses services décentralisés, les collectivités locales, les organismes de logements sociaux représentent un potentiel considérable de commande pour les architectes.

La connaissance du Code des Marchés Publics n'est que le préalable à sa mise en pratique.

La maîtrise des procédures qui l'accompagnent, depuis la nomination du maître d'œuvre jusqu'à la réception des ouvrages, est le complément opérationnel indispensable à son application.

Public

- Architectes, urbanistes, entrepreneurs, prescripteurs, et ayant une expérience professionnelle préalable ou non, demandeurs d'emploi ou en exercice

Objectifs de la formation

Cette formation a pour objectif de permettre aux architectes de maîtriser la pratique opérationnelle des marchés publics, qu'ils agissent en tant que maître d'œuvre ou en tant que représentant de maître d'ouvrage public.

La formation est centrée sur le contexte particulier de la réhabilitation.

En effet, d'un côté la réhabilitation approche aujourd'hui 60 % du chiffre d'affaire du bâtiment et de l'autre, ce type de projet présente un maximum de complexité tant au niveau de la programmation initiale et du suivi de la réalisation.

La maîtrise de ce type particulier de marchés publics permet d'aborder avec aisance tous les autres types de projet.

Dates 6 et 7 mars ou 23 et 24 octobre 2014

Durée Soit 2 jours de formation. Chaque groupe bénéficie de 14 heures de formation théorique et, pendant une année, de l'appui logistique d'un support internet

Coût

- 350 € HT pour les personnes en exercice
- 150 € pour les demandeurs d'emploi

Nota : Nos prestations de formation ne relèvent pas du régime de la TVA. Prise en charge par l'OPCAPL ou le FIFPL sous conditions, voir sur leurs sites ou celui de la Branche des Entreprises d'Architecture selon les cas et les métiers exercés.

Déroulé de la formation

Le premier jour porte sur les principes généraux des marchés publics d'étude et de travaux. Le jour suivant est consacré aux marchés de maîtrise d'œuvre et aux marchés de travaux, développant dans chacun des cas les procédures à suivre, les contenus des contrats et le suivi administratif et financier de la réalisation.

Intervenant Luc GIVRY

Diplômé en architecture en 1977, consultant accessibilité depuis 2003, spécialiste des marchés publics

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS

Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30

Courriel : arvha@arvha.org – Site web : www.arvha.asso.fr

Siret : 398 910 273 000 26

Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75

Contexte

Réduire de 38% les consommations d'énergie des bâtiments existants, d'ici à 2020, généraliser les bâtiments basse consommation en 2012 puis les bâtiments à énergies positives en 2020, voici les objectifs du Grenelle de l'environnement. Spécialisé dans la formation sur le thème de la réhabilitation des quartiers sociaux et des quartiers dégradés depuis plus de 15 ans l'ARVHA a formé plus de 300 architectes aux métiers de la maîtrise d'ouvrage sociale et au montage de projets dans des structures publiques, para publiques ou privées dans le cadre de projets de renouvellement urbain et de réhabilitation des quartiers. Depuis 2005 l'ARVHA intègre une dimension Développement Durable dans ces formations avec des partenaires européens et propose une plate-forme européenne des exemples de bonnes pratiques qui sert de source documentaire à la formation. Les architectes formés sont pour 80 % d'entre eux embauchés en fin de stage et deviennent ensuite les futurs employeurs des nouveaux apprenants. Un programme ambitieux de rénovation thermique et énergétique des bâtiments existants a été mis en place avec plus de 400 000 rénovations complètes chaque année. La rénovation est un secteur clef de la relance de l'économie du développement des métiers de la croissance verte; la construction neuve doit en premier lieu répondre aux nouvelles exigences de réduction des consommations. Ce chantier requiert des spécialistes compétents qui auront suivi des parcours de formation adaptés comme celui que nous proposons.

Objectifs de la formation

- **Donner les éléments de connaissances** des enjeux d'une construction ou d'une réhabilitation durable et basse consommation, des points clefs de la nouvelle réglementation tant dans le neuf que dans l'ancien afin de pouvoir répondre aux exigences de la RT 2012
- **Acquérir les connaissances** techniques nécessaires pour réhabiliter des bâtiments existants en valorisant leur qualité environnementale.
- Connaître les enjeux techniques et architecturaux de la qualité environnementale dans la rénovation et dans la construction neuve. Permettre la réinsertion d'architectes demandeurs d'emploi dans le milieu professionnel de la réhabilitation.

Contenu

Ce stage est en alternance, 33 jours de formation et le reste du temps en entreprise. 12 sessions pédagogiques sont prévues
LES ENJEUX DU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT LES BAILLEURS SOCIAUX ET LEURS ENGAGEMENTS : CONCERTATION PROGRAMMATION ET METHODOLOGIE DU MONTAGE D'OPERATION - LA RT 2012 appliquée au neuf et à la réhabilitation RENOUELEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE- EXEMPLES D'OPERATIONS LABELISEES- ANALYSE COMPAREE DES CONTEXTES EUROPEEN - LES OUTILS DE COMMUNICATION prospecter et convaincre - MATERIAUX SAINS ET RECYCLABLES - LES MARCHES PUBLICS - LE CHANTIER EN MILIEU OCCUPE - L'ACCESSIBILITE POUR TOUS -

Durée à partir du 1^{er} janvier 2014 – 1 an

Le stage est d'une durée totale d'un an dont 33 jours de formation dans nos locaux et le reste du temps en entreprise.

Coût

- 150 € pour demandeurs d'emploi
- 6500 € H.T. pour les structures d'accueil

Public visé

Architectes ou urbanistes demandeurs d'emploi ou autres professionnels visant une requalification professionnelle dans le cadre du Fongecif notamment.

Date des sessions

Formation de janvier 2014 à janvier 2015.
Possibilité d'inscription en cours d'année.

Débouchés potentiels

Les architectes sont placés dans les entreprises qui contribuent à leur formation.

En fin de stage, les architectes intègrent définitivement des structures tels que les maîtres d'ouvrages sociaux les promoteurs privés, les opérateurs de la construction, les Entreprises Sociales pour l'Habitat et Offices publics d'aménagement et de construction, des SEM d'aménagement, les PACT ARIM et d'autres BET en lien avec le renouvellement urbain et le développement durable.

Renseignements

ARVHA

75, rue des Archives 75003 PARIS
Tél : 01 42 77 34 20 – Fax : 01 42 77 34 30
Courriel : arvha@arvha.org
Site web : www.arvha.asso.fr
Siret : 398 910 273 000 26
Identifiant DIRECCTE : 1175 504 68 75